

**RAPPORT**  
**N° 2009/O2/206**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2009

REUNION DES 12 ET 13 NOVEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**OBJET :**

**MODIFICATION DE LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE  
GENERALE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT  
DU SECOND DEGRE POUR LA RENTREE 2010/2011**

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE****RAPPORT DU PRESIDENT  
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**OBJET :** Préparation de la rentrée scolaire 2010-2011 dans les établissements d'enseignement du second degré - Modification de la structure pédagogique générale.

La Collectivité Territoriale de Corse procède chaque année à l'adaptation de la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré, au titre de ses compétences élargies en matière d'éducation afin d'assurer la diversification et la modernisation de la carte des formations initiales sur l'ensemble du territoire insulaire.

L'évolution de la structure pédagogique générale résulte de deux types de mesures :

- d'une part, l'ouverture de sections correspondant aux montées pédagogiques des sections arrêtées pour la rentrée 2009-2010 qui doivent être précisées car elles peuvent nécessiter l'affectation de moyens d'enseignement supplémentaires, dont le besoin n'était pas avéré lors de la décision de création.
- d'autre part, des créations de sections ou d'options nouvelles qui viennent enrichir ou adapter l'offre de formation initiale dans l'académie.

Il est utile de rappeler les effets de la Rénovation de la Voie Professionnelle menée au plan national dont la Collectivité Territoriale a accompagné la mise en place à la rentrée scolaire dernière avec détermination au regard de ses apports potentiels en Corse.

Cette importante réforme nous a offert l'opportunité de remédier plus rapidement aux déséquilibres structurel et territorial de la carte des formations que le schéma prévisionnel des formations 2007-2013 avait mis en exergue.

A cet égard, on constate que les mesures arrêtées par délibération n° 09/062 AC du 23 avril 2009, ont conduit :

- d'une part, à **un ajustement de l'offre de formation professionnelle initiale**, les parts respectives des niveaux IV (bacs professionnels) et V (CAP) étant désormais de 48 % (au lieu de 28 %) et 52 % (au lieu de 72 %).
- d'autre part, à **l'implantation de bacs professionnels dans des lycées polyvalents excentrés** en vue de garantir à davantage d'élèves un cursus continu dans le même établissement.

De plus, à la faveur de la Rénovation de la Voie Professionnelle, **plusieurs sections existantes ont été adaptées aux besoins en opérant des dédoublements de spécialités et des diminutions ou des augmentations de**

**capacité d'accueil** ; de même, **il a été décidé d'ouvrir alternativement différentes options au sein de certaines spécialités**, l'objectif étant de mieux satisfaire aux exigences de modernisation de l'offre dans certains champs professionnels, en relation avec les possibilités d'insertion des futurs diplômés et d'éviter une saturation du marché de l'emploi.

Il convient de **mesurer l'impact des mesures décidées dans chaque établissement**, c'est pourquoi il nous paraît opportun **d'opter pour une stabilisation des structures dans les lycées professionnels à la prochaine rentrée**, y compris dans les établissements d'enseignement agricole et maritime.

En outre, l'existant, toutes voies de formation confondues et notamment l'apprentissage, doit nécessairement être pris en compte pour répondre aux besoins.

**S'agissant des autres établissements : collèges et lycées, la Collectivité Territoriale poursuit à la rentrée prochaine la mise en œuvre des orientations du schéma prévisionnel des formations en vue d'améliorer la réussite scolaire :**

- développement du bilinguisme et promotion de la culture corse,
- diversification de la carte des langues vivantes,
- découverte des métiers et du monde de l'entreprise au collège,
- prise en compte du handicap dans les cursus scolaires,
- élévation générale du niveau de qualification.

Ainsi la Collectivité Territoriale entend **répondre favorablement à plusieurs demandes de créations de sections ou d'options nouvelles** formulées par les établissements détaillées ci-dessous.

### **I. Les suites de scolarité :**

Il s'agit des «montées» pédagogiques des mesures arrêtées au titre de la rentrée 2009-2010 qui sont nécessairement précisées car elles peuvent engendrer l'affectation de moyens supplémentaires d'enseignement dont le besoin n'était pas avéré lors de l'ouverture des sections.

#### **\* En collège :**

##### **● Collège Fesch : Ajaccio**

- section européenne allemand en troisième
- classe bilingue langue corse en cinquième
- poursuite de l'expérimentation du « corse intégré »

##### **● Collège Arthur Giovoni - Ajaccio**

- classe bilangue anglais-allemand en cinquième

##### **● Collège de Lévie**

- section bilingue langue corse en cinquième

##### **● Collège Simon Vinciguerra - Bastia**

- section sportive scolaire judo en troisième

- **Collège Giraud - Bastia**

- dispositif de corse intégré en troisième

- **Collège de l'Île-Rousse**

- section sportive scolaire judo en troisième

- **SEGPA du collège de Montesoro - Bastia**

- 2<sup>ème</sup> année de CAP « maintenance de bâtiments de collectivités »

**\*En lycée et lycée professionnel**

- **Lycée Laetitia Bonaparte - Ajaccio**

- option facultative en terminale dans les séries L et ES offrant un enseignement en italien de l'histoire et géographie.

- **Lycée Fesch - Ajaccio**

- option facultative handball en terminale
- section européenne anglais-allemand en première

- **Lycée professionnel Jules Antonini - Ajaccio**

- classes de 2<sup>ème</sup> année : des CAP « maintenance véhicules automobiles » et « menuisier fabricant »

- classes de 1<sup>ère</sup> professionnelle des bacs pro 3 ans

- \* « logistique »

- \* « assistant en architecture »

- \* « technicien en installations des systèmes énergétiques et climatiques »

- \* « systèmes électroniques numériques » 2 options :

- SEN-Télécom et réseaux,

- SEN – Sécurité, malveillance, incendie

- \* « Electronique et systèmes électriques » 2 options :

- ELEEC industrie

- ELEEC habitat-tertiaire

- **Lycée Professionnel Finosello - Ajaccio**

- classes de 2<sup>ème</sup> année du CAP « employé de vente spécialisée » options A et B

- **Lycée Clémenceau - Sartène**

- classes de 2<sup>ème</sup> année des CAP :

- « Maintenance de bâtiments de collectivité »

- « Employé de vente spécialisé » option B (vendeur spécialisé dans les produits d'équipement courants) + **ouverture de la classe de 1<sup>ère</sup> année ce même CAP, option A (vendeur spécialisé dans les produits alimentaires).**

NB : A la rentrée 2011, sera ouverte la classe de 1<sup>ère</sup> année du CAP « employé de commerce multispécialités ». Les 3 formations sont ouvertes alternativement.

- **Lycée de Porto-Vecchio**

- classe de première du Bac professionnel en 3 ans « technicien en froid et conditionnement de l'air ».

● **Lycée de la Plaine Orientale- Prunelli di Fiumorbu**

- option facultative « arts plastiques » en première
- section bilingue langue corse en première

● **Lycée de Balagne - L'île-Rousse**

- classe de première du Bac professionnel en 3 ans « maintenance nautique »

● **Lycée Fred Scamaroni - Bastia**

- classes de 2<sup>ème</sup> année des CAP :
- « assistant technique en milieu familial et collectif « couture flou »
- classes de première des Bacs professionnels en 3 ans :
- « ouvrages du bâtiment et métallerie »
- « électronique et systèmes électriques », 2 options :
  - ELEEC industriel
  - ELEEC habitat tertiaire
- Systèmes électroniques numériques, 2 options :
  - SEN Télécom et réseaux et
  - SEN Audiovisuel-multimédia

● **Lycée professionnel Jean Nicoli - Bastia**

Classe de 2<sup>ème</sup> année du CAP vente

● **Lycée Maritime et Aquacole Jacques Fagianelli - Bastia**

- classe de 2<sup>ème</sup> année du CAP matelot
- classe de première du Bac professionnel en 3 ans « conduite et gestion de l'entreprise maritime » - 2 options : commerce et pêche.

● **Lycée agricole de Sartène**

- classes de première des Bacs professionnels en 3 ans :
- « gestion et conduite des travaux forestiers »
- « métiers de l'environnement ».

● **Lycée agricole de Borgo-Marana**

- classe de terminale du Bac STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant)
- classes de premières des Bacs professionnels en 3 ans :
  - « productions animales - systèmes d'élevage »
  - « travaux paysagers »

## **II. Les Opérations nouvelles**

Je vous propose d'approuver plusieurs créations de sections qui répondent aux préconisations du schéma prévisionnel des formations et s'inscrivent dans des politiques menées en concertation par l'Etat et la Collectivité Territoriale.

### **2-1 Promotion de la langue et de la culture corses et développement du bilinguisme**

Deux mesures de création nouvelles en collège permettront de conforter à la fois le développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses et l'ouverture sur le monde méditerranéen :

→ Collège Clémenceau - Sartène

**Une classe de 6<sup>ème</sup> méditerranéenne bilingue complétée par la possibilité d'un cursus roman** viendra se substituer à la filière méditerranéenne existante, dans le droit fil des dispositions de la convention Rectorat-Collectivité Territoriale relative au plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses.

→ Collège Padule - Ajaccio

**L'ouverture d'une classe bilingue langue corse en 6<sup>ème</sup> incluant la possibilité d'accueillir les élèves de la classe CHAM de l'école d'Alata qui font l'apprentissage du chant traditionnel en langue corse.** Elle sera réalisée après une expérimentation menée au cours de l'année 2009-2010.

Ces créations témoignent de la recherche de solutions diversifiées en vue d'assurer une continuité au collège des cursus bilingues du 1<sup>er</sup> degré.

Il convient de souligner par ailleurs que la Collectivité Territoriale étudie d'ores et déjà les possibilités d'ouverture prochaine de filières bilingues dans les établissements où les cohortes sont attendues dans les trois ans à venir : collèges de Luri, Montesoro et Saint-Florent en Haute-Corse et collèges de Vico, Padule et Giovoni en Corse-du-Sud.

## **2-2 Diversification de la carte des langues vivantes**

→ Lycée Laetitia Bonaparte

- **Création d'une section européenne français-italien en seconde.**

Elle regroupera des élèves volontaires venus des différentes secondes du lycée. L'objectif est de créer un parcours bilingue aboutissant à un double diplôme français-italien de fin d'études (Esame di stato + baccalauréat).

**A l'enseignement de l'italien, s'ajoutera l'enseignement en Corse de disciplines non linguistiques, notamment l'histoire et géographie.**

Cette disposition permet d'intégrer la langue corse dans le contexte méditerranéen et répond aux préconisations du schéma prévisionnel des formations en faveur de la recherche d'une articulation du français, du corse et de l'italien dans les enseignements (plurilinguisme).

NB : Soulignons que cette ouverture va être soumise à expertise pédagogique.

## **2-3 Développement de la découverte professionnelle en classe de troisième : options 3 heures et modules 6 heures**

L'intérêt de ces dispositifs est mis en exergue dans le contexte de la Rénovation de la Voie Professionnelle vers laquelle est appelé à s'orienter un nombre accru d'élèves.

### - Création d'options de 3 heures (DP3)

Le schéma prévisionnel des formations préconise la généralisation à tous les collèges de cette option qui permet aux élèves de découvrir les métiers, le milieu professionnel et l'environnement économique et social. **Actuellement, 9 collèges offrent cette option** dont le développement se heurte dans plusieurs établissements au nombre des options existantes et à la faiblesse relative des effectifs.

**Deux ouvertures nouvelles interviendront à la rentrée prochaine aux collèges de Porto-Vecchio I et de Luri**

### - Création de modules de 6 heures

Ce dispositif est offert aux élèves volontaires, scolairement fragiles. Il a pour objectif de réduire le nombre des sorties du système éducatif sans qualification.

Le module comporte des stages en entreprises et repose sur la construction de projets pédagogiques individuels en vue de garantir aux élèves concernés un accès à la voie professionnelle.

Les modules de 6 heures sont actuellement implantés dans 6 établissements.

**Deux nouveaux modules de 6 heures seront créés** permettant de poursuivre le maillage du territoire :

- 1 en Haute-Corse, au **collège de Lucciana**
- 1 en Corse-du-Sud, au **lycée Clémenceau de Sartène (section d'enseignement professionnel)** qui accueillera des élèves de troisièmes des collèges de Sartène, Propriano, Lévie et Petreto dans le cadre d'un regroupement.

### **2-4 Prise en compte du handicap dans les cursus scolaires**

La loi fait obligation de conférer au parcours scolaire des élèves concernés cohérence et continuité.

Au cours des dernières années plusieurs **unités pédagogiques d'intégration (UPI)** ont été créées, six en collège, une à l'EREA et une au lycée professionnel Fred Scamaroni.

**Le maillage du territoire a été complété à la rentrée 2009-2010 par trois nouvelles UPI, aux collèges de Lucciana, du Fiumorbu et Arthur Giovoni** où seront accueillis des adolescents autistes.

Au total, 11 UPI sont implantées dans l'académie.

## **2-5 Accroissement de l'offre de formation post-baccalauréat en lycée**

### **- Sections de technicien supérieur :**

La carte des sections de techniciens supérieurs de l'académie sera complétée par **l'ouverture au lycée Fesch du BTS "Services et prestations des secteurs sanitaire et social" (BTS SP3S)**.

La pertinence d'un niveau III de formation a été actée dans le schéma des formations sanitaires et sociales. Cette création permettra de constituer une filière complète en formation initiale pour les élèves des Bacs ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) et SPLV (services de proximité et vie locale).

Le vivier régional potentiel est de 130 élèves.

Une poursuite de scolarité est possible en licences professionnelles "Intervention sociale" et "Sécurité des biens et des personnes".

Ce BTS a été créé en 2007 pour répondre aux besoins grandissants de professionnels des secteurs sanitaires et sociaux. Les diplômés pourront exercer des fonctions d'encadrement dans différentes structures publiques ou privées (protection sociale, services sanitaires, médico-sociaux, service à la personne...).

NB : cette création demeure toutefois soumise à l'expertise pédagogique de l'Inspection générale.

### **- Classes préparatoires aux grandes écoles**

Deux CPGE sont implantées dans l'académie : "Lettres" au lycée Giocante de Casabianca, et "Physique et sciences de l'ingénieur" et "physique, technologie" au lycée Laetitia Bonaparte.

La Corse est la seule académie qui n'offre pas actuellement de CPGE en "sciences économiques et commerciales".

Il convient d'approuver la **création au lycée Laetitia Bonaparte d'une CPGE "sciences économiques et commerciales, option économique"** qui sera ouverte aux élèves de l'académie des séries ES et S (430 élèves sont en formation) avec la possibilité, en bout de cursus, d'intégrer les prestigieuses écoles de commerce.

NB : Cette ouverture demeure également soumise à l'expertise pédagogique de l'Inspection Générale.

\*\*\*\*\*

**Rappelons que les mesures arrêtées ne deviennent définitives qu'après signature de conventions portant sur les moyens d'enseignement attribués par l'Etat à l'académie de Corse et leurs modalités d'utilisation. En conséquence, je vous demande de me donner mandat pour conclure ces conventions avec monsieur le Préfet de région.**



**Au préalable, une réunion de concertation se tiendra dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre, au Ministère de l'Education Nationale, en application de l'article L. 44241 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

**ASSEMBLEE DE CORSE**


---

**DELIBERATION N° 09/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT MODIFICATION DE LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE GENERALE  
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE  
POUR LA RENTREE 2010-2011**

---

**SEANCE DU**

L'An deux mille neuf et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-872 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** l'avis du Conseil de l'Education Nationale dans l'Académie en date du 28 septembre 2009
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**ARRETE** la modification de la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré pour la rentrée scolaire 2010-2011 résultant des mesures suivantes :

## **I. Les suites de scolarité :**

### **\* En collège :**

#### ● **Collège Fesch : Ajaccio**

- section européenne allemand en troisième
- classe bilingue langue corse en cinquième
- poursuite de l'expérimentation du « corse intégré »

#### ● **Collège Arthur Giovoni - Ajaccio**

- classe bilangue anglais-allemand en cinquième

#### ● **Collège de Lévie**

- section bilingue langue corse en cinquième

#### ● **Collège Simon Vinciguerra - Bastia**

- section sportive scolaire judo en troisième

#### ● **Collège Giraud - Bastia**

- dispositif de corse intégré en troisième

#### ● **Collège de l'Île-Rousse**

- section sportive scolaire judo en troisième

#### ● **SEGPA du collège de Montesoro - Bastia**

- 2<sup>ème</sup> année de CAP « maintenance de bâtiments de collectivités »

### **\*En lycée et lycée professionnel**

#### ● **Lycée Laetitia Bonaparte - Ajaccio**

- option facultative en terminale dans les séries L et ES offrant un enseignement en italien de l'histoire et géographie.

#### ● **Lycée Fesch - Ajaccio**

- option facultative handball en terminale
- section européenne anglais-allemand en première

#### ● **Lycée professionnel Jules Antonini - Ajaccio**

- classes de 2<sup>ème</sup> année : des CAP « maintenance véhicules automobiles » et « menuisier fabricant »

- classes de 1ère professionnelle des bacs pro 3 ans

- \* « logistique »

- \*« assistant en architecture »

- \*« technicien en installations des systèmes énergétiques et climatiques »

- \*« systèmes électroniques numériques » 2 options :

- SEN-Télécom et réseaux,

- SEN - Sécurité, malveillance, incendie

- \*« Electronique et systèmes électriques » 2 options :

- ELEEC industrie

- ELEEC habitat-tertiaire

● **Lycée Professionnel Finosello - Ajaccio**

- classes de 2<sup>ème</sup> année du CAP « employé de vente spécialisée » options A et B

● **Lycée Clémenceau - Sartène**

- classes de 2<sup>ème</sup> année des CAP :
- « Maintenance de bâtiments de collectivité »
- « Employé de vente spécialisé » option B (vendeur spécialisé dans les produits d'équipement courants) + **ouverture de la classe de 1<sup>ère</sup> année ce même CAP, option A (vendeur spécialisé dans les produits alimentaires).**

NB : A la rentrée 2011, sera ouverte la classe de 1<sup>ère</sup> année du CAP « employé de commerce multispécialités ». Les 3 formations sont ouvertes alternativement.

● **Lycée de Porto-Vecchio**

- classe de première du Bac professionnel en 3 ans « technicien en froid et conditionnement de l'air ».

● **Lycée de la Plaine Orientale - Prunelli di Fiumorbu**

- option facultative « arts plastiques » en première
- section bilingue langue corse en première

● **Lycée de Balagne - L'Ile-Rousse**

- classe de première du Bac professionnel en 3 ans « maintenance nautique »

● **Lycée Fred Scamaroni - Bastia**

- classes de 2<sup>ème</sup> année des CAP :
- « assistant technique en milieu familial et collectif «couture flou »
- classes de première des Bacs professionnels en 3 ans :
- «ouvrages du bâtiment et métallerie »
- «électronique et systèmes électriques », 2 options :
  - ELEEC industriel
  - ELEEC habitat tertiaire
- Systèmes électroniques numériques, 2 options :
  - SEN Télécom et réseaux et
  - SEN Audiovisuel-multimédia

● **Lycée professionnel Jean Nicoli - Bastia**

Classe de 2<sup>ème</sup> année du CAP vente

● **Lycée Maritime et Aquacole Jacques Fagianelli - Bastia**

- classe de 2<sup>ème</sup> année du CAP matelot
- classes de première des Bacs professionnels en 3 ans :
  - \* "Electro mécanicien marine"
  - \* "Conduite et gestion de l'entreprise maritime" 2 options : commerce et pêche.

● **Lycée agricole de Sartène**

- classes de première des Bacs professionnels en 3 ans :
- «gestion et conduite des travaux forestiers »
- « métiers de l'environnement ».

● **Lycée agricole de Borgo-Marana**

- classe de terminale du Bac STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant)
- classes de premières des Bacs professionnels en 3 ans :
  - « productions animales - systèmes d'élevage »
  - « travaux paysagers »

**II. Les Opérations nouvelles**

→ Collège Clémenceau - Sartène

**Classe de 6<sup>ème</sup> méditerranéenne bilingue complétée par la possibilité d'un cursus roman.**

→ Collège Padule - Ajaccio

**Classe bilingue langue corse en 6<sup>ème</sup> incluant la possibilité d'accueillir les élèves de la classe CHAM de l'école d'Alata qui font l'apprentissage du chant traditionnel en langue corse.**

→ Lycée Laetitia Bonaparte

- **Section européenne français-italien en seconde.**

**A l'enseignement de l'italien, s'ajoutera l'enseignement en corse de disciplines non linguistiques, notamment l'histoire et géographie.**

→ Collège de Porto-Vecchio I

- **classe de découverte professionnelle option 3 heures**

→ Collège de Luri

- **classe de découverte professionnelle option 3 heures**

→ Collège de Lucciana

- **classe de 3<sup>ème</sup> de découverte professionnelle - module 6 heures**
- **ouverture d'une Unité Pédagogique d'Intégration (UPI)**

→ Lycée Clémenceau de Sartène (SEP)

**- classe de 3<sup>ème</sup> de découverte professionnelle - module 6 heures regroupant les élèves concernés des collèges de Sartène, Propriano, Lévie et Petreto.**

→ Collège Arthur Giovoni

**- ouverture d'une Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) pour l'accueil des adolescents autistes**

→ Collège du Fiumorbu

**- ouverture d'une Unité Pédagogique d'Intégration (UPI)**

→ Lycée Fesch

**- BTS "Services et prestations des secteurs sanitaires et social" (BTS SP3S).**  
 Cette création demeure soumise à l'expertise pédagogique de l'Inspection générale.

→ Lycée Laetitia Bonaparte

- **CPGE "Sciences économiques et commerciales, option économique"**. Cette création est soumise à l'expertise pédagogique de l'Inspection Générale.

**ARTICLE 2 :**

**MANDATE** le Président du Conseil Exécutif de Corse pour conclure avec le Préfet de Corse les conventions relatives aux moyens d'enseignement prévues à l'article L. 4424-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui rendront définitive la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Camille de ROCCA SERRA